

N° 11

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Objet : Avenant à la convention de financement du dispositif expérimental de service renforcé à domicile « Paris domicile chez vous »

Le Conseil,

Vu le code de l'action sociale et des familles et notamment les articles R 123-39 et suivants ;

Vu la délibération n°00007 du Conseil d'Administration du 16 décembre 2022, relative à l'expérimentation pour 24 mois, dans le 18^{ème} arrondissement, d'un dispositif renforcé d'accompagnement à domicile intitulé « Paris domicile chez vous » ;

Vu la convention pluriannuelle de financement l'Agence régionale de santé (ARS) Ile-de-France, la Ville de Paris et le CASVP relative à la création d'un service innovant de services renforcés à domicile signée du 17 octobre 2022 ;

Vu l'appel à candidatures pour le déploiement de la mission de centres de ressources territoriaux à destination des personnes âgées en Région Île-de-France publié le 2 avril 2024 ;

Vu l'avis de sélection des résultats de cet appel à candidature en date du 15 novembre 2024 ;

Vu le projet d'avenant entre l'Agence régionale de santé (ARS) Ile de France, la Ville de Paris et le CAVP ;

Vu le mémoire de la Directrice générale relatif à l'avenant à la convention de financement du dispositif expérimental de service renforcé à domicile « Paris domicile chez vous » ;

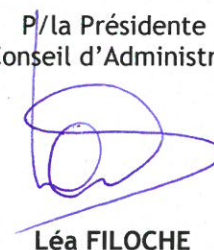
Délibère

L'avenant à la convention pluriannuelle de financement relatif à l'expérimentation d'un dispositif innovant de services renforcés à domicile entre l'Agence régionale de santé Ile de France, la Ville de Paris et le Centre d'action sociale de la Ville de Paris est adopté.

La Directrice Générale
Secrétaire du Conseil d'Administration


Jeanne SEBAN

P/la Présidente
du Conseil d'Administration


Léa FILOCHE